

Décisions de l'associé unique du 26 décembre 2023

2 M AUTOMOBILES
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 20 Avenue du Passous – 50230 AGON COUTAINVILLE
838 173 474 R.C.S. COUTANCES

Je soussigné M. Mathieu MERCIER agissant en qualité de président et de seul associé de la société 2 M AUTOMOBILES, prend les décisions ci-après concernant :

- La transformation de la société en société à responsabilité limitée
- La désignation du gérant
- L'adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme
- Les pouvoirs en vue des formalités

Première décision

L'associé unique décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée à compter du 26 décembre 2023.

Cette modification n'entraînera pas la création d'une nouvelle société et la date de clôture de la société n'est pas modifiée.

Deuxième décision

Suite au changement de forme de la société, l'associé unique décide de nommer M. Mathieu MERCIER, gérant de la société à compter du 26 décembre 2023.

Troisième décision

Suite au changement de forme de la société, l'associé unique adopte les nouveaux statuts de la société dont un exemplaire est annexé à la présente décision.

Quatrième décision

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autre qui seront nécessaires.

De tout ce qui précède, j'ai rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'associé unique M. Mathieu MERCIER